

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Fête des pères : Cocobeach ville officielle pour sa bravoure

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

APRÈS la Fête des mères à Lambaréné, celle des pères a été célébrée le 20 juin par le ministère des Affaires sociales et des Droits de la femme à Cocobeach. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la résolution n° 1952 de l'Organisation des Nations unies qui met un accent particulier sur l'importance de la famille, et particulièrement du père comme maillon indispensable. Elle marque aussi et surtout l'ambition du gouvernement gabonais d'interpeller chaque homme sur l'importance cruciale du rôle du père au sein de la cellule familiale.

Selon les organisateurs, le choix de Cocobeach n'est pas fortuit. Il obéit à la volonté des plus hautes autorités, en tête desquelles le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, de rendre un hommage mérité à la mémoire des valeureux hommes de Cocobeach. En effet, en 1940, lors de la Seconde guerre mondiale, des jeunes gens ont courageusement pris part à la libération de la ville occupée par les troupes allemandes. C'est également



l'occasion de promouvoir les valeurs traditionnelles qui font la fierté du Gabon où père et mère, conscients et soucieux de l'avenir de leur progéniture, s'emploient à leur inculquer une solide éducation pour un futur responsable.

Malheureusement, regrette la ministre, à ces fondements historiques "s'oppose une dynamique croissante de démission parentale, voire d'abandon des charges". Ajouté à cela, un contexte social régulièrement marqué par des actes "hautement condamnables [...] commis à 40 % au sein de la famille envers des enfants", a encore déploré Prisca Koho, épouse Nlend. Il ne se passe plus des mois sans qu'on ne déplore la condamnation d'un père, oncle, grand frère pour viol sur un enfant. C'est d'ailleurs ce constat qui a inspiré le thème de l'édition 2021 de la Fête des pères, à savoir: "Le père comme pédagogue traditionnel". La fête s'est achevée avec la remise des kits aux pères. Des kits composés de gels hydroalcooliques, de masques, d'un téléphone portable et d'une moustiquaire imprégnée.



Photo: DR

La ministre Prisca Koho, épouse Nlend remettant un lot à un père heureux.

### AVIS AU PUBLIC

**La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances (FGCA) portent à la connaissance du public des dispositions portant Code des Assurances relatives au paiement de la prime.**

«Il est interdit, conformément à l'article 13 du Code CIMA, à une société d'assurance de souscrire un contrat ou de remettre une attestation d'assurance à un souscripteur ou un assuré sans le paiement de la prime correspondante.

La seule dérogation de cette décision concerne les primes d'un montant supérieur à quatre-vingt (80) fois le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.


Cette exception prévoit un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la prise d'effet du contrat, avec un engagement écrit du souscripteur de payer la prime avant l'expiration de ce délai.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux, sociétés de courtage et autres) sont interdits d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme de un (1) million de F.CFA par police ni aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.»

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances attirent l'attention des assurés et souscripteurs, notamment de la branche automobile, sur les désagréments et autres contentieux pouvant découler du non-respect de cette décision, car l'absence de paiement de la prime à l'assureur entraîne la non-assurance.

**Elles appellent à la compréhension de tous, pour la bonne application de cette mesure.**



**Dr Andrew GWOLOOG,**  
PRÉSIDENT

**LA FGCA**  
**Alain Michel MASSOUSSOH**

